

CALENDRIER DES FORMATIONS CERTIPHYTO

1^{ER} SEMESTRE 2025

CERTIFICAT INITIAL (avec test QCM)

DECIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE A AGREMENT (DENSA) – 14h00

Achat et application pour l'entreprise, sans prestation de service

Agriculteur, golfs, camping, hôpitaux, entreprise, collectivités territoriales...

Secteur agricole

27 et 30 janvier 2025
18 et 25 mars 2025
27 et 28 mars 2025 à Prades
16 et 19 juin 2025

Secteur espaces verts et collectivités

27 et 28 janvier 2025
16 et 17 juin 2025

DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A AGREMENT (DESA) – 21h00

Achat et application en prestation de service

Entreprises de travaux agricoles, paysagistes, forestiers

7, 9 et 10 janvier 2025

OPERATEUR – 14h00

Application seule

Agriculteurs, golfs, camping, hôpitaux, entreprise, collectivités territoriales...

Secteur agricole

10 et 13 février 2025
28 et 29 avril 2025

Secteur espaces verts et collectivités

10 et 11 février 2025
3 et 4 avril 2025

MISE EN VENTE, VENTE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNELS – 21h00

Jardineries, centrales d'achat

13, 16 et 17 janvier 2025

RENOUVELLEMENT (sans test QCM) – Durée : 7h00

SECTEUR AGRICOLE (OPERATEUR OU DECIDEURS)

4 mars 2025

SECTEUR ESPACES VERTS (OPERATEUR OU DECIDEURS)

20 janvier 2025
6 mars 2025

VENTE, MISE EN VENTE – GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNELS

13 février 2025

TEST QCM – Durée : 1h30

Vous pouvez également obtenir ou renouveler votre Certiphyto par la voie d'un test QCM seul.
Les dates sont programmées suivant les disponibilités et/ou les échéances.

Prochaine date : 23 janvier à 14h00.

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation : sauf mention contraire, les formations ont lieu au CFPPA Pyrénées Roussillon – 1, avenue des Pyrénées – 66600 Rivesaltes.

Formations en intra sur demande. Effectif et tarifs, nous consulter.

Horaires : 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Possibilité de repas en sus au restaurant scolaire. Salle à disposition pour les repas tirés du sac.

Formation éligible au CPF et divers OPCO et FAF (OCAPIAT, VIVEA, AFDAS, OPCOMMERCE, AKTO....)

Renseignements et inscriptions : Patricia ERRE 04.68.64.89.69 – cfppa.rivesaltes@educagri.fr

Pour les renouvellements, il est préférable de réaliser les formations entre 2 et 6 mois avant la date d'échéance afin d'éviter les interruptions.

Toute personne ayant déjà obtenu son certificat passera obligatoirement un renouvellement, même si la date de validité est dépassée. Le nouveau Certiphyto prendra effet à la date d'échéance du précédent.